



Valorisation de la mobilité

Le système ECTS - Système Européen de Transfert de Crédits - a été créé en 1988 par la commission européenne par souci de transparence et de comparabilité des différents cursus européens : il favorise la reconnaissance et la lisibilité des parcours éducatifs, entre filières d'institutions et systèmes d'enseignement différents.

L'UPPA adhère à cette méthodologie qui permet de reconnaître les mobilités d'étude et de stage à l'étranger, et de valoriser cette expérience.